

## Absence à un examen en distanciel, problème de connexion

Par **Sasa**, le **20/12/2020** à **03:33**

Bonjour je suis en L1 droit à Nanterre. J'ai été présente à tout les TD mais j'ai eu un problème de connexion et n'ai pas pu faire le partiel en ligne de 40 minutes.

Je suis boursière et je risque d'être défaillante (malgré le fait que j'ai contacté l'administration). Je voudrais savoir:  
est ce que la note du rattrapage peut annuler la mention "défaillant"?  
Est ce que je serais dans l'obligation de rembourser la totalité ou seulement la bourse du 1er semestre ?

Merci de votre attention (je suis en panique totale, et totalement dégoûtée) ???

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/12/2020** à **06:54**

Bonjour

Tout d'abord j'ai changé le titre de votre sujet. Je comprends que vous soyez paniqué mais lorsqu'un sujet est intitulé simplement "Urgent" ça ne donne pas envie de le lire.

Pour en venir à votre problème. Si vous avez bien expliqué que vous avez eu un problème de connexion, cela devrait être considéré comme une absence justifiée.  
Je vous conseille de contacter également l'enseignant responsable de la matière, le responsable de la licence ainsi que le CROUS.

Dans le cas où on vous mettrait défaillant, vous seriez parfaitement fondée à faire un recours.